



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 60475

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével interroge M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la diminution du nombre de postes d'internes dans certaines spécialités et notamment la santé publique. La bonne gestion à long terme de la démographie médicale impose que soit étudié l'impact des décisions actuelles sur la situation future d'une spécialité médicale dont la mission première est la prévention et la gestion des crises sanitaires et sociales. Le principe retenu devrait être celui des besoins estimés dans cinq à dix ans, compte tenu de la démographie médicale et de l'âge des praticiens en exercice. L'affichage de la parité entre les spécialistes et les généralistes n'est peut-être pas pertinent. En effet, en 2004, plus de 600 étudiants ont préféré redoubler leur sixième année plutôt que de choisir un poste d'interne de médecine générale. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour adapter le nombre d'internes aux besoins et pour préserver la santé publique et garantir le système de prévention et gestion des crises sanitaires sociales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60475

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2687